

Communiqué de presse Berne, le 12 avril 2021

« Stress-test pour la démocratie suisse - Sortons du lockdown! »

L'Union suisse des arts et métiers usam a procédé à une évaluation critique de la situation actuelle, des instruments politiques utilisés pour faire face à la crise ainsi que des mesures engagées. Le résultat montre que le véritable défi dans la gestion de la pandémie consiste à pondérer des objectifs contradictoires et à trouver un équilibre entre les enjeux et les intérêts. Une fermeture des activités sociales et économiques, c'est-à-dire un lockdown absolu ou partiel, constitue une violation flagrante de cet équilibre, avec des coûts économiques et sociaux élevés. C'est la raison pour laquelle l'usam exige la fin immédiate du lockdown, dans la logique de la protection ciblée telle que prévue par la loi Covid-19.

La pandémie constitue un stress-test pour la Suisse, son économie et son système socio-politique, constate Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam, lors de l'ouverture de la conférence de presse. Elle peut être cependant l'occasion de corriger nos erreurs, afin d'être mieux armés contre la crise actuelle et de surmonter dans les meilleures conditions celles à venir. En agissant de la sorte, nous serons à même de réussir de futurs stress-tests et de rétablir notre résilience.

L'usam a examiné la politique du Conseil fédéral sous cet angle et a dû conclure que son approche repose presque exclusivement sur des considérations sanitaires. Des facteurs importants tels que la politique économique et financière ou les questions sociales n'ont pas été pris en compte. Force est de constater que le seco n'a à aucun moment été en mesure de jouer un rôle moteur en matière de politique économique pour surmonter la crise. « On peut parler de défaillance complète et de fiasco total, avec au final la mainmise de l'OFSP sur toutes les décisions », déclare Hans-Ulrich Bigler aux médias. Une telle approche unilatérale ne peut aboutir qu'à des mesures disproportionnées et à un lockdown préjudiciable à l'économie, aux finances publiques et à la société dans son ensemble.

La logique de la protection ciblée, en revanche, consiste à mettre en balance les conflits d'intérêts et à proportionner la réponse. Un dépistage généralisé, un programme de vaccination intensif et le traçage des contacts permettraient d'interrompre les chaînes d'infection et, grâce à des concepts de protection, d'en prévenir de nouvelles. Ce principe a été clairement énoncé par le Parlement fédéral à l'article 1 al. 2 bis de la loi Covid. Le Conseil fédéral est appelé à le suivre à la lettre. « Ces mesures équilibrées permettraient de rouvrir notre économie et de revenir à une à vie sociale saine », souligne le directeur de l'usam.

Microgestion absurde et rôle discutable de la task force

Le conseiller national et président de l'usam Fabio Regazzi estime que le Conseil fédéral est prisonnier de scénarios anxiogènes et paralysants. Les mesures et les décisions prises apparaissent de plus en plus absurdes – et les arguments qui les sous-tendent de plus en plus confus. Le Conseil fédéral semble pris dans la spirale de la microgestion, avec à la clé des mesures absurdes et contradictoires.

La task force scientifique a également joué un rôle discutable dans la gestion de la pandémie. Un rôle que ne lui assignait pas notre système politique. « Nous considérons clairement que la task force fait partie du problème et non de la solution », déclare Fabio Regazzi. La task force, dont les membres recherchent par trop l'attention des médias, n'a aucune légitimité démocratique. Elle dispose de son



propre site Web, publie des prises de position sur divers sujets et se comporte en définitive comme un lobbyiste ordinaire.

La structure, le rythme et le contrôle de la gouvernance du Conseil fédéral durant la pandémie doivent être corrigés de toute urgence. Les mesures imposées manquent souvent de légitimité démocratique. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'une situation particulière ou extraordinaire est déclarée, une délégation du Conseil fédéral doit à l'avenir identifier les éventuels conflits d'objectifs entre les différents domaines et débattre des solutions possibles. Un état-major au sein duquel la représentation des différents départements, offices fédéraux, cantons et acteurs de la société civile – notamment les partenaires sociaux – est obligatoirement assurée, doit être également mis sur pied.

Un retard considérable dans le domaine de la numérisation

André Berdoz, vice-président de l'usam, aborde également les problèmes liés à la gestion de la crise. Il convient selon lui d'organiser régulièrement des exercices de crise au sein de l'administration fédérale et dans les cantons, avec la participation des cadres supérieurs concernés. Les leçons tirées de ces exercices de crise doivent être implémentées dans les procédures.

La crise a révélé que la Suisse accuse un énorme retard en matière de numérisation dans le domaine de la santé, de l'administration, mais aussi dans celui de la communication entre la Confédération et les cantons. André Berdoz rappelle à ce sujet les problèmes rencontrés lors de la collecte et de l'analyse des données, du traçage des contacts ou de la conception du carnet de vaccination numérique. Des partenariats public-privé doivent être envisagés pour résoudre rapidement ces problèmes. Il constate pour finir : « Contrairement à la Confédération, les entreprises privées maîtrisent la numérisation ».

Miser sur le « smart restart » plutôt que sur le « quoi qu'il en coûte »

La conseillère nationale PLR et vice-présidente de l'usam Daniela Schneeberger rappelle aux médias que dès le premier lockdown, l'Union suisse des arts et métiers usam a développé un instrument permettant de mettre en balance les différents objectifs. Le concept de « smart restart » a été repris par le Parlement, qui l'a approuvé et inscrit dans la loi Covid. La logique de protection ciblée qui le sous-tend (dépistage, vaccination, traçage des contacts et concepts de protection) rend possible la fin immédiate du lockdown et des mesures néfastes qui l'accompagnent.

Le mécanisme applicable aux cas de rigueur masque un conflit d'objectifs important. En faisant croire à la normalité économique, il incite le Conseil fédéral à prolonger le lockdown – et le Parlement à entériner la situation sans objection. Daniela Schneeberger conclut : « Les coûts de cette politique sont repoussés dans le futur ».

La loi sur les épidémies doit être révisée

Pour Diana Gutjahr, conseillère nationale UDC et membre du comité directeur de l'usam, « la Suisse se trouve confrontée pour la première fois à une situation d'urgence au sens de la loi sur les épidémies. Nous débarquons pour ainsi dire sans répétition générale sur la scène du drame "Gestion nationale d'une crise" ». Il convient de tirer dès à présent les enseignements de cette crise et de prendre des mesures correctives là où elles s'avèrent nécessaires.

L'usam estime que dès lors qu'une situation particulière ou extraordinaire est déclarée, le Conseil fédéral doit constituer une délégation. Le Parlement doit en faire de même pour assurer l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et garantir la légitimité démocratique des décisions prises.



Le Conseil fédéral doit obtenir l'aval de la délégation parlementaire pour déclarer une situation particulière ou extraordinaire. L'usam estime que la procédure de consultation des ordonnances doit également être révisée. Dans une situation particulière, elle doit être écourtée. Le groupe de personnes et d'entités conviées à présenter des observations peut être restreint, mais les cantons et les partenaires sociaux doivent être consultés.

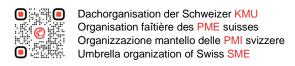
« Nous présenterons ces propositions d'amendements de manière ciblée lors des délibérations parlementaires », annonce la conseillère nationale Gutjahr. Dans l'intervalle et à court terme, il convient toutefois de mettre fin immédiatement à la politique de lockdown qui a échoué.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable +41 79 285 47 09
Fabio Regazzi, président, portable +41 79 253 12 74
André Berdoz, vice-président, portable +41 79 210 93 31
Daniela Schneeberger, vice-présidente, portable +41 79 233 84 80
Diana Gutjahr, membre du comité directeur, portable +41 79 668 10 03

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.





Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse - Sortons enfin du lockdown! »

Discours d'ouverture de Hans-Ulrich Bigler, Directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs de la presse,

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse de l'Union des arts et métiers usam. Mesdames et Messieurs, la Suisse se bat depuis un an contre la pandémie et c'est véritable un stress-test pour le système suisse, pour son économie mais aussi pour son système politique. Comme toujours dans les situations de crise, la direction du système est particulièrement sollicitée. Si la direction échoue, aucune gestion de crise n'est plus possible, la crise devient incontrôlable. Une crise révèle sans pitié les faiblesses qui n'ont, pour ainsi dire, pas été repérées par le radar, durant la période de stabilité. De cette manière, la crise est aussi une opportunité de pouvoir corriger des erreurs et être ainsi mieux armée pour la poursuite de la crise et les crises à venir. C'est la seule manière de réussir le stress-test à l'avenir. C'est la seule manière pour un système d'acquérir une résilience.

Face à la situation actuelle, l'Union suisse des arts et métiers usam a évalué la politique du Conseil fédéral précisément de cette manière. À cet effet, il faut constater en premier lieu que la politique du Conseil fédéral est unilatéralement focalisée sur une politique de la santé. Elle n'intègre aucun des autres facteurs importants, dont font partie la politique économique, la politique financière et la politique sociale. Il convient d'établir nommément et en toute clarté que le seco n'a, à aucun moment, été en mesure de donner une impulsion de politique économique à la gestion de la crise. Au contraire, il a été totalement défaillant. Il a été et, respectivement, est encore dominé par l'OFSP. Cette approche unilatérale conduit à la prise de mesures totalement disproportionnées et à un lockdown dommageable pour l'économie, les finances publiques et toute la société.

La logique d'une protection ciblée participe par contre d'une pondération des conflits d'intérêts et s'avère ainsi adaptée à la situation. Avec des tests d'une grande ampleur, un programme de vaccination intensif et un traçage des contacts, on peut briser les chaînes de contamination et empêcher de nouvelles contaminations grâce aux concepts de protection. Le Parlement fédéral a défini clairement ce principe dans l'art.1 al. 2bis de la loi COVID-19. Le Conseil fédéral est donc appelé à appliquer ces dispositions en toute conséquence. Toutes ces mesures proportionnées permettent, en fait, l'ouverture et le retour à une vie économique et sociale saine.

Nous sommes tous les victimes de la politique unilatérale du Conseil fédéral, toute la société et aussi la démocratie suisse.



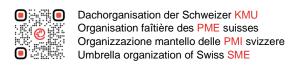
Le fait que la démocratie subisse des préjudices a même été prouvé scientifiquement. Le Centre pour la Démocratie d'Argovie a fait des recherches dans une étude sur le niveau de la qualité démocratique. Notamment, en ce qui concerne la restriction des droits fondamentaux garantis par la constitution. Si l'on regarde la Suisse, le résultat est spectaculaire. Certes, notre pays a beaucoup moins limité les droits fondamentaux que la moyenne des pays européens. Mais par contre, concernant l'index de concentration des pouvoirs, le Centre classe la Suisse à proximité de l'Albanie, la Croatie ou la Roumanie. Et cela veut tout dire, Mesdames et Messieurs.

La démarche unilatérale du Conseil fédéral et les nombreuses frictions entre l'exécutif et le législatif, ainsi qu'entre la Confédération et les cantons conduisent à un déficit éclatant de démocratie. Différentes lacunes ont été mises en évidence dans les fondements juridiques des arrêtés pris et cela a conduit à une inquiétude de larges tranches de la population.

L'outil juridique principal pour la gestion de la Suisse en cas de pandémie est la loi sur les épidémies. À l'article 81, cette loi prévoit un examen périodique de l'efficacité, l'adéquation et l'économicité de ses mesures. Le moment est donc arrivé de procéder à un tel examen et à une telle révision. Les intervenants qui vont me succéder vous présenteront la manière dont l'Union suisse des arts et métiers usam envisage une telle révision.

Je donne la parole à Fabio Regazzi, Conseiller national et Président de l'Union suisse des arts et métiers.





Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse – Sortons enfin du lockdown! »

Intervention de Fabio Regazzi, Conseiller national du Centre (TI), Président de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs de la presse,

La gestion de la pandémie par le Conseil fédéral fait de plus en plus penser à l'image de la souris face au serpent. Des mesures et des décisions absurdes sont prises, motivées par des scénarios paralysants et développés sur la peur, et dont la pertinence est de moins en moins compréhensible. Les contradictions s'accumulent. Les décisions sont prises sur des bases de plus en plus obscures. En regardant les résultats de ces décisions et la manière dramatique avec laquelle ils impactent l'économie et la cohésion sociale de la Suisse, nous devons malheureusement conclure qu'elles ont été prises sans la pertinence appropriée.

Mais le fait est que : Le Conseil fédéral s'enferme de plus en plus dans une mirco-gestion. Des mesures absurdes en sont la conséquence. Laissez-moi vous donner un exemple : Pour le repas de midi, quatre collègues de la construction ont eu le droit de manger ensemble dans ce qu'on appelle un « resto-ouvrier ». Par contre dans leur temps libre le soir, ils n'ont plus le droit de le faire, parce que le restaurant similaire a été fermé par les autorités. Alors la question se pose : Les concepts de protection qui fonctionnent du temps de midi ne sont-ils tout à coup plus efficaces le soir ?

La « Science Task Force » du Conseil fédéral joue également un rôle peu glorieux dans la gestion de la pandémie. Un rôle qui n'est pas prévu dans notre système politique. Nous percevons, en fait, clairement la Task Force comme faisant partie du problème et pas comme faisant partie de la solution.

A titre de rappel : Depuis des années, il existe (ou devrais-je dire : il existait ?) au sein de la Confédération un groupe d'experts extraparlementaires : la Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP). Mais aujourd'hui, elle ne joue aucun rôle dans la gestion de la pandémie, parce que l'Office fédéral de la santé publique a tout bonnement renoncé à sa collaboration. Les doutes ne cessent donc de croître concernant la légalité de la Science Task Force, si dominante aujourd'hui, et de ses membres qui se mettent si volontiers en scène dans les médias. La légitimité démocratique fait totalement défaut. Ce groupe se choisit lui-même, les membres ont manifestement des conflits d'intérêts et un contrôle démocratique est également totalement absent. A l'inverse, la Task Force agit avec sa propre homepage, publie ses propres prises de position sur les thèmes les plus variés et se comporte finalement comme un lobbiyste habituel. Et tout cela, au nom du Conseil fédéral.

Ces constatations nous amènent à nous questionner sur les structure, rythme et contrôle de gestion du Conseil fédéral dans la pandémie. À nos yeux, il faut procéder ici de manière urgente à des

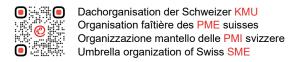


rectificatifs. Il manque souvent une légitimité démocratique aux mesures imposées. Par conséquent, lors de la proclamation d'une situation particulière ou extraordinaire, il faut à l'avenir qu'un comité gouvernemental répertorie les conflits d'intérêts possibles des différents secteurs et qu'il présente des solutions praticables. En outre, il faut un état-major qui garantisse la représentation des différents départements, offices fédéraux, cantons et parties prenantes de la société civile, en particulier les partenaires sociaux. Quoi qu'il en soit, les partenaires sociaux ont participé de manière importante à la résolution des problèmes, dans la crise actuelle. Que ce soit pour proclamer ou mettre fin à une situation particulière ou extraordinaire, il faut en plus inclure une délégation parlementaire composée au prorata de la force électorale des partis politiques. Et pour finir : La gestion des crises doit faire l'objet de préparation durant les périodes dites normales. Cela a été fait, certes, mais on ne comprend pas si les hauts fonctionnaires responsables se sont dispensés de le faire en temps utile, et s'ils devraient donc prendre en charge aujourd'hui une part de la responsabilité concernant les lacunes au niveau de la gestion.

J'en arrive à ma conclusion : La politique maladroite de lockdown, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, ne manque pas seulement d'imagination et de perspective, mais elle n'apporte aucune solution aux problèmes et, au contraire, les accentue davantage de manière totalement inutile. Le lockdown a été un échec. Le Conseil fédéral doit y mettre un terme immédiatement et créer ainsi un espace pour une gestion de la pandémie conforme à la logique de la protection ciblée, comme cela a été exigé, il y a presque un an, par le Parlement et inscrit définitivement dans la loi COVID-19, lors de la session parlementaire de printemps.

Je donne maintenant la parole à notre vice-président, André Berdoz.





Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse - Sortons du lockdown! »

Intervention d'André Berdoz, entrepreneur et vice-président de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs, chers représentants des médias,

Au niveau international, notre pays est à la pointe de l'innovation. Les entreprises suisses commercialisent leurs technologies et leurs produits dans le monde entier et, ce faisant, contribuent à la prospérité du pays. Les inventions suisses jouissent en outre d'une excellente réputation dans le monde entier.

En ce qui concerne la numérisation, la situation est hélas différente. Dans ce domaine, malheureusement, la Suisse – et tout particulièrement son administration publique – est malheureusement restée bloquée dans le passé. Dans le domaine de la santé en particulier, la numérisation en est encore à ses balbutiements. Souvenez-vous : au début de la pandémie, les tests de dépistage du Covid-19 positifs étaient encore envoyés par fax à l'Office fédéral de la santé publique à Berne, et une partie des réconciliations était effectuée-des tableaux Excel. Le même Office fédéral a ensuite créé un carnet de vaccination numérique, « mesvaccins.ch », dont les données confidentielles pouvaient être consultées dans le monde entier comme un livre ouvert. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces deux exemples ne témoignent pas d'une grande réussite en matière de numérisation. Ils sont même indignes d'un pays qui s'enorgueillit d'une longue tradition de discrétion. La Suisse pâtit d'un énorme retard en matière de numérisation, en particulier dans le domaine des soins et de la santé.

Outre les corrections ciblées dans le dispositif de crise de la Confédération, il convient, comme l'a souligné notre président Fabio Regazzi, d'adapter les conditions-cadres de la numérisation du travail parlementaire. Vous vous souvenez que le Parlement s'est mis lui-même hors-jeu au début de la crise du Covid-19. De telles erreurs ne doivent pas se reproduire. C'est pourquoi, à l'avenir, la loi sur le Parlement doit permettre au moins à la délégation parlementaire de recourir à différentes technologies et moyens numériques. C'est à cette condition, et à elle seule, qu'elle pourra accomplir ses tâches et exercer ses droits, tout en respectant bien sûr le secret de la commission.

La numérisation des processus administratifs internes et des processus d'information entre les niveaux fédéral et cantonal est actuellement insuffisante. Les retards dans la collecte des données, le manque de capacité d'analyse de celles-ci et l'absence de supports numériques dans la lutte contre la pandémie (qu'il s'agisse du traçage des contacts ou de la mise en place d'un passeport vaccinal numérique) ne sont que quelques exemples de lacunes ou d'omissions graves. Il serait possible de résoudre rapidement ces problèmes par un recours accru aux partenariats public-privé, car, contrairement à la Confédération, les entreprises privées maîtrisent la numérisation.

Schweizerischer Gewerbeverband

Union suisse des arts et métiers

Unione svizzera delle arti e mestieri



L'approvisionnement de la Suisse en biens d'importance critique doit être en outre amélioré. Les pénuries de masques sanitaires et d'éthanol ne sont que quelques exemples des défaillances flagrantes qui se sont révélées durant cette crise. La Suisse doit être capable et en mesure de s'approvisionner elle-même en biens critiques. Cette capacité peut être atteinte à la fois par le stockage obligatoire et par l'accès de la Suisse aux chaînes logistiques. Ici aussi, des partenariats public-privé doivent être envisagés.

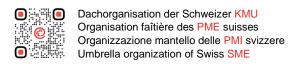
Il convient également d'organiser régulièrement des exercices de crise au sein de l'administration fédérale et dans les cantons, avec la participation des cadres supérieurs concernés. Les enseignements tirés de ces exercices de crise doivent être systématiquement exploités, tandis que les structures et les processus de commandement mis en œuvre dans le cadre de ces exercices doivent être repris lors qu'il s'agira de répondre à une future crise.

Enfin, il est évident que la Confédération doit verser des indemnités dès lors qu'elle restreint fortement la liberté économique garantie par la Constitution ou même – comme c'est le cas depuis des mois pour plusieurs secteurs – qu'elle la supprime complètement. Les entreprises veulent vendre des biens et des services et ne pas être sous perfusion ou dépendre de l'État. Si toutefois l'État leur interdit – directement ou indirectement – de travailler, les entreprises concernées ont droit à une compensation intégrale. Qui commande paie : ce principe est toujours d'actualité, surtout en cas de pandémie.

Une chose est absolument certaines Mesdames et Messieurs : même si elles peuvent demander le chômage partiel et même si les fonds destinés à indemniser les cas de rigueur affluent, nos entreprises et leurs employés veulent avant tout travailler. La logique grossière du lockdown doit être brisée, une ouverture rapide et complète est nécessaire. Il est indispensable que les restaurants puissent rouvrir, les gens se rencontrer, les collaborateurs retourner sur leurs lieux de travail, les étudiants poursuivre leur formation, les activités sportives et culturelles reprendre. Que cette ouverture soit subordonnée au respect de concepts de protection et de mesures efficaces est une évidence. Mais il doit être possible, dès le 19 avril prochain, de reprendre les activités normalement, tout en protégeant strictement les personnes vulnérables.

Je vous remercie de votre attention et passe à présent la parole à notre vice-présidente, la conseillère nationale Daniela Schneeberger.





Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse - Sortons du lockdown! »

Intervention de Daniela Schneeberger, conseillère nationale PLR (BL), vice-présidente de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames, Messieurs,

Les intervenants précédents l'ont déjà évoqué : le caractère unilatéral de la politique menée et l'équilibre insuffisant entre les conflits d'objectifs constituent un problème central. L'impact économique des mesures imposées n'est pas pris en compte. Le lockdown se prolonge même si — comme le montre une étude du Fonds monétaire international datant d'octobre dernier — les dommages économiques sont d'autant plus importants que le lockdown dure longtemps. Les coûts sociaux — dépressions, problèmes psychosomatiques, violence domestique, etc. — augmentent également de manière disproportionnée, car des mesures telles que le lockdown et l'obligation de télétravail ont un impact comparativement plus important sur les personnes économiquement et socialement plus faibles.

Lors du premier lockdown, l'Union suisse des arts et métiers a déjà développé un instrument permettant de mettre en balance les différents objectifs. Cet instrument, Mesdames et Messieurs, n'a pas terminé aux oubliettes. Non, le principe du concept de « smart restart » a été repris par le Parlement, approuvé, puis inscrit dans la loi Covid, comme l'a déjà rappelé notre président Fabio Regazzi. La logique de la protection ciblée rend possible la fin immédiate du lockdown et des mesures néfastes qui l'accompagnent.

Les mesures en vigueur compromettent la viabilité de la politique budgétaire suisse. Au cours des vingt dernières années, la Suisse a réduit sa dette de quelque 27 milliards de francs. En quelques mois seulement, la dette a de nouveau augmenté de plus de 30 milliards. Cette dette, qui pèsera sur les contribuables et donc sur la population, sera un fardeau de plus pour les générations futures.

Le mécanisme applicable aux cas de rigueur masque un conflit d'objectifs important. En faisant croire à la normalité économique, il incite le Conseil fédéral à prolonger le lockdown le plus longtemps possible et le Parlement à entériner la situation sans objection. Les coûts de cette politique sont repoussés dans le futur.

Notre évaluation le montre : le véritable défi dans la gestion de la pandémie est la pondération des conflits d'objectifs. Quelle que soit la situation, l'évaluation et la pondération des conflits d'objectifs doivent constituer un élément central de la prise de décision.

C'est pourquoi nous demandons la constitution d'une délégation du Conseil fédéral pour faire face à la crise. L'exécutif sera contrebalancé par une délégation parlementaire afin de garantir le respect du

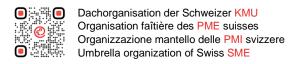


principe de l'équilibre des pouvoirs. Ce dispositif devra être complété par un état-major de l'administration et, si nécessaire, par des comités d'experts, afin de résoudre au mieux les conflits d'objectifs. Le Conseil fédéral doit fournir à la délégation parlementaire une information régulière et transparente sur les réflexions menées, leurs critères et leurs pondérations.

Mesdames et Messieurs, nous demandons l'arrêt immédiat de la politique de lockdown qui a échoué. Les coûts financiers et sociaux insoutenables du lockdown sont pour l'essentiel supportés par les générations futures. Pour l'économie et la société, le lockdown est le « Worst Case » par excellence. Il doit être stoppé et évité à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à la membre de notre comité directeur et conseillère nationale Diana Gutjahr.





Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse - Sortons du lockdown! »

Intervention de Diana Gutjahr, conseillère nationale UDC (TG), membre du comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames, Messieurs,

La Suisse se trouve confrontée pour la première fois à une situation d'urgence au sens de la loi sur les épidémies. Nous débarquons pour ainsi dire sans répétition générale sur la scène du drame « Gestion nationale d'une crise ». Il est inutile de préciser que dans une telle situation, tout ne peut pas se dérouler sans heurts. Nous ne savons pas encore combien de temps durera cette crise. Nous n'en avons que plus intérêt à en tirer dès à présent des enseignements et à prendre des mesures correctives là où elles sont nécessaires.

Nos plus grands faux pas dans ce drame se situent au niveau de la structure et du contrôle de la gouvernance, de la gestion des conflits d'objectifs et des conditions-cadres. Les intervenants qui m'ont précédée ont déjà fait état de ces déficiences, auxquelles nous devons remédier pour rendre notre pays plus résistant au stress, c'est-à-dire plus résilient. Le levier que nous utilisons se trouve principalement dans la loi sur les épidémies. Que proposons-nous concrètement ?

Lorsqu'une situation particulière ou extraordinaire est déclarée, le Conseil fédéral doit constituer une délégation. Une délégation parlementaire est également nécessaire pour assurer l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et garantir la légitimité démocratique des décisions prises. Dans le même temps, un état-major doit être mis en place, au sein duquel la représentation des différents départements, offices fédéraux, cantons et acteurs de la société civile, notamment les partenaires sociaux, est obligatoirement assurée.

Au travers de propositions telles que la « fenêtre tessinoise » ou les concepts de protection, les partenaires sociaux ont largement contribué à surmonter la crise actuelle.

Le Conseil fédéral doit obtenir l'aval de la délégation parlementaire pour déclarer une situation particulière ou extraordinaire. La situation particulière prend fin soit à la demande du Conseil fédéral, soit par décision de la délégation parlementaire. Dans les deux cas, la durée est limitée à 3 mois, une prolongation étant possible si nécessaire.

La procédure de consultation des ordonnances doit également être révisée. Dans une situation particulière, elle doit être écourtée. Le groupe de personnes et d'entités conviées à présenter des observations peut être restreint, mais les cantons et les partenaires sociaux doivent être invités. La délégation parlementaire peut rejeter les ordonnances en assortissant cette décision d'un mandat spécifique.



Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le constater, nous avons des idées précises sur la manière dont la loi et donc aussi le traitement de la pandémie doivent être adaptés. Nous présenterons ces propositions d'amendements de manière ciblée lors des délibérations parlementaires.

Dans l'intervalle, cependant, et à court terme, il est impératif que nous mettions immédiatement fin à la politique de lockdown qui a échoué. En tant que cheffe d'entreprise et vice-présidente de l'union thurgovienne des arts et métiers, je reçois de nombreux appels désespérés de la part de PME. Je crains cependant que ces appels au secours ne se transforment en résignation et en une sorte de dépression. Cela ne doit pas se produire et c'est précisément pour cette raison que je me suis associée à l'appel à la solidarité de l'usam, tout comme de nombreuses autres associations de PME et entreprises, et que j'ai lancé un appel à la solidarité au Conseil fédéral. Les secteurs fermés de l'économie ont depuis longtemps déjà assumé le fardeau principal de la lutte, et témoigné ainsi de leur solidarité. Sans parler des conséquences financières, de la menace existentielle qui pèse sur les entreprises, des emplois menacés et des places d'apprentissages perdues. Le moment est venu pour nous tous de faire preuve de solidarité à leur égard et d'exiger l'ouverture de l'économie et de la société.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à notre directeur Hans-Ulrich Bigler, qui se chargera de conclure.





Dachorganisation der Schweizer KMU
Organisation faîtière des PME suisses
Organizzazione mantello delle PMI svizzere
Umbrella organization of Swiss SME

Conférence de presse « Stress-test pour la démocratie suisse – Sortons du lockdown! »

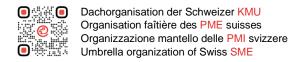
Intervention finale de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs, chers représentants des médias,

Je résume brièvement. Une démocratie résiliente passe avec succès le stress-test et sait faire face aux crises. Il convient donc de tirer les leçons de la gestion par la Suisse de la pandémie de Covid-19. Cette année de crise a mis en lumière de nombreux déficits démocratiques. La Suisse a mené une politique préjudiciable aux générations futures parce que des conflits d'objectifs n'ont été ni reconnus, ni pris en compte, ni soigneusement pesés. Nous constatons donc que la résilience de la démocratie suisse doit être renforcée. Le rythme et le contrôle de la gouvernance doivent être à cette fin amélio-rés. L'usam considère que la recherche d'un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et sanitaires est essentielle. C'est exactement ce qu'offre l'ouverture de l'économie selon la logique de la protection ciblée. Un « smart restart ». C'est ce que le Parlement a décidé l'année dernière avec deux motions et inscrit dans la loi Covid lors de la dernière session de printemps. Le lockdown doit être abandonné maintenant, pour notre bien à tous. Soyons solidaires avec les jeunes générations et les PME fermées d'autorité.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.





Prise de position

Renforcer la résilience de la démocratie - prévenir de futurs lockdowns

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

À ce titre, l'usam exige :

- Il convient de tirer les leçons de la pandémie de Covid-19 et d'adapter en conséquence les bases légales permettant de faire face à des situations similaires.
- Des améliorations sont à apporter notamment dans les domaines du rythme et du contrôle de la gouvernance, de la gestion des conflits d'objectifs et des conditions-cadres, en particulier de la numérisation. De même, le recours par le Conseil fédéral à une « Task Force » autoproclamée et politisée doit être strictement évité.
- L'actuel lockdown doit prendre fin immédiatement, car il ne résulte pas d'un examen approfondi des conflits d'objectifs, mais d'une approche unilatérale qui ne tient pas compte des coûts, notamment pour les générations futures.
- Une approche globale montre comment la normalisation est possible : avec la mise en œuvre de la logique de protection ciblée, laquelle est déjà le résultat d'un arbitrage judicieux entre les aspects sanitaires, économiques et sociaux.
- Le renforcement de la résilience des institutions démocratiques de la Suisse avec la participation idoine du Parlement et des groupes d'intérêt.

II. Évaluation et enseignement

La Suisse est en situation de pandémie depuis plus d'un an. Celle-ci a non seulement nécessité des mesures de politique sanitaire, mais a également plongé le pays dans une crise économique. La situation actuelle a également mis à l'épreuve la résilience de la démocratie suisse, à savoir sa capacité à prendre des décisions, à les contrôler et à les mettre en œuvre dans une situation particulière et extraordinaire.

La résilience est la capacité d'un système à maintenir sa stabilité ou à la rétablir le plus rapidement possible en dépit d'influences extérieures déstabilisantes. En ce qui concerne la résilience de la démocratie suisse, il convient de noter que depuis le début de la situation de pandémie, le déficit démocratique en Suisse est patent. L'approche unilatérale du Conseil fédéral et les nombreuses frictions entre l'exécutif et le législatif ainsi qu'entre la Confédération et les cantons en témoignent. Le vide juridique dans lequel certaines décisions ont été prises a troublé nombre de nos concitoyens.

De manière générale, la légitimité de la démocratie et donc sa résilience en temps de crise dépendent de la confiance de la population dans les mécanismes de prise de décision politique. Cette confiance est actuellement mise à l'épreuve. Plus le lockdown dure et plus les mesures sont contradictoires, plus l'incertitude et la perte de confiance sont grandes. La santé mentale de la population est pourtant à la base de la résilience de la démocratie suisse.



L'article 81 de la loi sur les épidémies (LEp), principal instrument de gestion de la situation pandémique en Suisse, prévoit le réexamen périodique de l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des mesures prises. Les pandémies et les épidémies peuvent durer des années, il est donc nécessaire de procéder à une évaluation et de tirer des leçons le plus tôt possible. Les instruments doivent être adaptés à la situation et aux besoins afin d'assurer la résilience de la Suisse, en particulier de ses processus politiques.

1. Problèmes de gouvernance et contradictions

L'usam constate que les processus de gouvernance actuels induisent des frictions et des contradictions. Les bases – évidences, scénarios, inquiétudes, accords avec d'autres pays – sur lesquelles les décisions sont prises et la manière dont les différents aspects sont pondérés dans le processus décisionnel ne sont notamment pas claires. Au vu des résultats de ces décisions et de la manière dont elles affectent l'économie et la cohésion sociale de la Suisse, on ne peut que supposer qu'elles sont prises unilatéralement et sans fondement adéquat.

Quelques exemples illustrent ce propos : le lockdown actuel et l'obligation de télétravail visent uniquement des objectifs de politique sanitaire. Les objectifs de politique économique et de politique sociale sont tout simplement ignorés. Les principaux problèmes découlant de ces mesures, tels que leurs coûts élevés ou le fait qu'elles impactent en premier lieu les personnes socialement plus faibles, sont également ignorés. Le lockdown et l'obligation de télétravail ont été imposés alors même que tout indique que ces mesures ne sont pas efficaces, car la plupart des contagions n'ont lieu ni sur le lieu de travail ni lors des échanges économiques. La base de données est également insuffisante et son traitement est opaque et arbitraire.

Les problèmes et les contradictions en matière de gouvernance se manifestent également par des mesures imposées de manière absurde. Par exemple : à midi, quatre collègues de chantier sont autorisés à prendre leur repas dans un restaurant pour ouvriers ; cependant, ils ne sont plus autorisés à souper ensemble pendant leur temps libre, éventuellement dans le même restaurant, car celui-ci leur est interdit (en tant que clients ordinaires) par les autorités – les concepts de protection qui fonctionnent à l'heure du dîner devraient être également applicables le soir. Ou : Lors du premier lockdown, les petits détaillants ont été contraints de fermer, ce qui a entraîné un déplacement de la fréquentation vers les grands détaillants – plus de fréquentation signifie plus de contacts et des chaînes d'infection plus complexes – avec, en prime, une distorsion flagrante de la concurrence.

Nombre de ces mesures unilatérales ont été prises sur la base des recommandations de la « Swiss National COVID-19 Science Task Force ». Cette Task Force est un acteur politique autoconstitué, nommé non pas par le Conseil fédéral, mais par l'OFSP et le Secrétariat général du DFI en tant que commanditaires. La Task Force est elle-même un acteur politique avec son propre agenda et son propre site Internet, sur lequel elle publie et communique ses positions (« policy briefs »). Elle est dépourvue de tout équilibre et de toute légitimité démocratique.

Les mesures imposées manquent elles aussi de légitimité démocratique. Le Parlement, en tant que représentant élu du peuple et des cantons, ne joue qu'un rôle limité dans la situation particulière et aucun rôle dans la situation extraordinaire. Alors que les règles du jeu ont été modifiées à plusieurs reprises et que la pandémie se prolonge, la cohérence de la gouvernance est de moins en moins perceptible. L'impuissance du Parlement s'est également manifestée par le fait que le pouvoir législatif n'a pu intervenir auprès de l'exécutif que sous la forme de lettres. Toutes ces frictions constituent un risque majeur pour la résilience de la démocratie suisse.



2. Numérisation insuffisante

La numérisation insuffisante des processus n'a pas seulement révélé les déficiences du rythme de la gouvernance, elle les a aussi amplifiées. Notes transmises par fax, solutions informatiques disparates dans les cantons ou interfaces informatiques problématiques entre la Confédération et les cantons : la coopération s'est parfois avérée impossible. Cela s'est traduit par une insuffisance de données disponibles, des évaluations erronées, des capacités d'analyse réduites et des corrections répétées des statistiques accessibles. Il est clair que l'absence de données fiables ne permet pas d'effectuer des analyses fondées ni de prendre des mesures axées sur l'impact.

Les carences en matière de numérisation des acteurs publics se sont également manifestées dans les flux de processus, par exemple lors du traçage des contacts, qui n'a tout simplement pas fonctionné dans de nombreux endroits, ou lors de la mise en œuvre par les cantons des mesures de politique sanitaire et économique.

3. Répercussions économiques

L'un des principaux enseignements tirés de la gestion de la pandémie à ce jour est que l'impact économique des mesures imposées n'est pas pris en compte. Plus un lockdown dure longtemps, plus les dommages économiques qu'il cause sont disproportionnés. Cette conclusion, tirée des données du Fonds monétaire international (c.f. prise de position <u>« Respecter la proportionnalité et indemniser les PME »</u>), est renforcée par une autre : les mesures telles que les lockdowns et l'obligation de télétravail ont un impact comparativement plus important sur les personnes économiquement et socialement plus faibles.

Dans un souci de proportionnalité et d'équilibre entre les différents objectifs, les partenaires sociaux ont développé des instruments essentiels pour faire face à la pandémie, qui ont ensuite fait leurs preuves dans la pratique, en premier lieu la logique de protection ciblée. Ce principe, adopté par le Parlement, a permis la réouverture de l'économie après le premier lockdown et a depuis fait ses preuves. Ce « smart restart » comprend l'élaboration et la mise en œuvre de concepts de protection, l'intensification du dépistage, la vaccination et le traçage des contacts pour briser les chaînes d'infection. Avec l'application cohérente de la logique de protection ciblée, une ouverture est possible dès à présent. Cette logique peut également servir de modèle pour les futures pandémies.

4. Politique financière

Les mesures actuelles compromettent la viabilité de la politique budgétaire suisse. Au cours des vingt dernières années, la Suisse a réduit sa dette de plus de 20 milliards de francs. En l'espace de quelques mois, celle-ci est remontée de quelque 30 milliards de francs pour financer les mesures compensatoires de la situation de pandémie, à savoir le lockdown. Cette dette, qui se traduira par une hausse des impôts, pèsera sur l'avenir et, une fois de plus, sur les générations futures.

La dette et les contraintes économiques qui l'accompagnent – sans parler des coûts sociopolitiques – augmentent avec la durée du lockdown. Le mécanisme applicable aux cas de rigueur masque en effet un conflit d'objectifs important. Il fait croire à une normalité économique et incite ainsi le Conseil fédéral à prolonger le lockdown – et le Parlement à l'accepter. Les coûts qui en résultent sont toutefois cachés, car repoussés dans le futur. C'est le contraire d'une politique financière à long terme, durable et axée sur le bien-être de la population suisse.

5. Nécessité d'une révision de la loi sur les épidémies et d'autres textes législatifs

Un grand nombre des déficiences identifiées ici – mais pas toutes – sont liées à la LEp. La pandémie de 2020/2021 constitue la première mise en application à l'échelle nationale des situations définies



dans la loi. C'est la raison pour laquelle il est important, compte tenu de l'incertitude fondamentale quant à la durée de la pandémie actuelle, de tirer dès à présent les leçons de la crise et d'adapter cette loi ainsi que d'autre textes afférents.

L'usam note que la LEp définit principalement les compétences, sans traiter des processus de gouvernance et de leur contrôle. La LEp, en particulier, se concentre uniquement sur les considérations de politique sanitaire et ne tient pas compte d'éventuels conflits d'objectifs. Cela s'applique tant aux conflits d'objectifs entre les dossiers – par exemple, politique sanitaire vs politiques sociale, économique et financière – qu'au sein de la politique sanitaire plus étroitement ciblée – par exemple, aux effets à long terme sur la santé des mesures introduites pour lutter contre la pandémie.

L'usam constate également qu'en raison d'un manque de préparation, de nombreuses frictions et erreurs se sont produites lors de la mise en œuvre des procédures. Les conditions-cadres font en outre défaut, notamment en ce qui concerne la numérisation et l'inclusion des différentes parties prenantes. Les mesures prévues par la loi n'ont par ailleurs pas été appliquées de manière appropriée et efficace.

L'usam note enfin l'absence de moyens efficaces de contrôle de la gouvernance. Des mécanismes de contrôle au sens des « checks and balances » ne sont prévus ni au sein de l'administration ni au niveau du Conseil fédéral. Ce constat est encore plus flagrant dans la relation entre les pouvoirs exécutif et législatif. Le Parlement – selon la loi en vigueur – n'a aucun rôle dans la situation particulière ou extraordinaire, et la légitimité démocratique des mesures imposées par le Conseil fédéral s'en ressent.

La LEp et les textes afférents présentent donc, dans l'ensemble, des lacunes évidentes. Ces déficiences concernent notamment la structure et le contrôle de la gouvernance, la gestion des conflits d'objectifs ainsi que les conditions-cadres. Ces déficiences doivent être palliées afin d'améliorer la qualité des processus de l'État de droit, notamment dans les situations particulières et extraordinaires, et de renforcer la résilience de la démocratie suisse, c'est-à-dire sa capacité à faire face aux crises.

III. Correction requise

1. Rythme et contrôle de la gouvernance

La crise actuelle a montré que l'ensemble de la structure de gouvernance, c'est-à-dire aussi bien son rythme que son contrôle, doit être corrigé. Raison pour laquelle l'usam exige :

- Lorsqu'une situation particulière ou extraordinaire est déclarée, une commission du Conseil fédéral doit être constituée afin que, notamment, les conflits d'objectifs potentiels entre différents domaines puissent être examinés et discutés de manière à trouver des solutions.
- Lorsqu'une situation particulière ou extraordinaire est déclarée, un état-major doit être mis en place, au sein duquel la représentation des différents départements, offices fédéraux, cantons et acteurs de la société civile, notamment les partenaires sociaux, est obligatoirement assurée. Les partenaires sociaux ont largement contribué à surmonter la crise actuelle et sont à l'origine d'un grand nombre de propositions qui ont permis à la Suisse de continuer à fonctionner. La « fenêtre tessinoise » ou les concepts de protection en constituent des exemples. Leur présence au sein de l'état-major permet en outre de représenter l'ensemble du marché du travail et de l'économie. L'état-major accomplit son travail à l'attention du comité du Conseil fédéral et ne communique pas de manière publique ou politique.
- Le Conseil fédéral peut également constituer des organes consultatifs pour apporter les compétences externes et les connaissances spécialisées qui font défaut à l'administration. Les membres de ces organes sont nommés et mandatés par le Conseil fédéral. Ces organes effectuent leurs



travaux à l'attention de la commission du Conseil fédéral, sont soumis au secret de fonction et ne communiquent donc pas en public. La mise sur pied d'une Task Force autoconstituée et politisée doit être évitée.

- Le Parlement doit disposer de sa propre délégation, composée au prorata de la représentativité des partis, pour suivre la situation dans le cadre de la LEp. Cette délégation doit être un organe permanent et disposer de ses propres tâches et compétences (voir les points suivants).
- Le Conseil fédéral doit obtenir l'aval de la délégation parlementaire pour déclarer une situation particulière ou extraordinaire. La situation particulière prend fin soit à la demande du Conseil fédéral, soit par décision de la délégation parlementaire.
- La situation particulière peut être déclarée pour un maximum de 3 mois, la situation extraordinaire pour un maximum de 3 mois; elles peuvent être prolongées.
- Dans une situation particulière, les ordonnances du Conseil fédéral ou des départements doivent faire l'objet d'une procédure de consultation et d'un rapport abrégés. Le groupe de personnes et d'entités conviées à présenter des observations peut être restreint, mais les cantons et les partenaires sociaux doivent être invités. Les avis des personnes et entités conviées à la consultation abrégée doivent être pris en compte.
- En cas de situation extraordinaire, les ordonnances du Conseil fédéral ou des départements doivent au moins être soumises à la délégation parlementaire pour consultation. Si les ordonnances affectent l'économie ou le marché du travail, les partenaires sociaux doivent être consultés ; si elles affectent la souveraineté cantonale, les cantons doivent être consultés. La délégation parlementaire peut rejeter les ordonnances en assortissant cette décision d'un mandat spécifique.

2. Pondération des conflits d'objectifs

Comme le montre l'évaluation, le principal défaut de fond du système actuel est l'absence de pondération ou la pondération insuffisante des conflits d'objectifs et donc la perte d'équilibre entre les différents objectifs dans le processus décisionnel. L'usam exige par conséquent :

- Le véritable défi dans la gestion de la pandémie est la pondération des conflits d'objectifs. Ceux-ci apparaissent entre différents dossiers et même au sein d'un même dossier. Quelle que soit la situation, l'évaluation et la pondération des conflits d'objectifs doivent constituer un point central de la prise de décision. Actuellement, les conflits d'objectifs de la santé et de la politique économique et sociale sont, entre autres, ignorés. Cela se traduit par une unilatéralité de l'ensemble des mesures. L'équilibre entre les différents dossiers pertinents doit devenir le point central de la prise de décision.
- Plus la composition du comité du Conseil fédéral, de l'équipe de l'état-major et, le cas échéant, des comités d'experts est interdisciplinaire et diversifiée, plus les conflits d'objectifs peuvent être traités de manière globale et plus l'équipe de l'état-major est en mesure d'agir. Toutefois, les processus de consultation et de prise de décision doivent également prendre en compte de manière active les conflits d'objectifs et leur pondération.
- Le Conseil fédéral doit fournir à la délégation parlementaire une information régulière et transparente sur les réflexions menées, leurs critères et leurs pondérations. Cette dernière informe le public des rapports du Conseil fédéral et de ses délibérations à ce suiet.
- Les compétences décisionnelles, les compétences de mise en œuvre et les responsabilités doivent être coordonnées afin de minimiser les conflits d'objectifs inutiles ainsi que d'autres frictions.



Le principe selon lequel le niveau de gouvernement qui décide des mesures est responsable de leur financement doit notamment s'appliquer.

- Plus le lockdown dure, plus il devient coûteux. Ses coûts fiscaux et sociopolitiques sont notamment supportés par les générations futures. Les lockdowns doivent par conséquent être évités dans la mesure du possible, car ils ne résultent pas d'une mise en balance des intérêts, mais d'une approche unilatérale et ne sont donc proportionnés que dans des cas absolument exceptionnels.
- Il convient de veiller à la proportionnalité des mesures et de mettre en œuvre une logique de protection ciblée. Celle-ci comprend la mise en œuvre de concepts de protection, l'intensification du dépistage, le traçage des contacts pour briser les chaînes d'infection et l'extension du programme de vaccination. La logique de protection ciblée est en soi un équilibre entre différents intérêts et donc un équilibre entre des conflits d'objectifs.

3. Conditions-cadres et cas particulier de la numérisation

Outre les corrections ciblées à apporter au dispositif suisse de lutte contre la crise, d'autres conditions-cadres doivent être ajustées, notamment :

- La loi sur le Parlement doit au moins permettre à la délégation parlementaire d'utiliser diverses technologies, notamment les moyens numériques, afin de lui permettre d'accomplir ses tâches et d'exercer ses droits dans les meilleurs délais tout en respectant le secret de la commission.
- La numérisation des processus administratifs internes et des processus d'information entre les
 niveaux fédéral et cantonal est tout simplement insuffisante. Les retards dans la collecte des données, le manque de capacité d'analyse des données et l'absence de support numérique dans la
 lutte contre la pandémie (traçage des contacts ou passeport vaccinal numériques) ne sont que
 quelques exemples de lacunes ou d'omissions graves. Des partenariats public-privé doivent permettre de résoudre rapidement ces problèmes.
- Pour de telles situations, la Suisse a besoin d'une solution nationale numérisée qui permette non seulement de collecter des données, mais qui serve aussi de base à une analyse fondée de la situation et facilite, en particulier, le rythme de la gouvernance.
- L'approvisionnement de la Suisse en biens idoines doit être amélioré. Les pénuries de masques sanitaires et d'éthanol ne sont que quelques exemples des défaillances qui se sont révélées durant cette crise. La Suisse doit pouvoir ajuster rapidement ses capacités d'approvisionnement en biens critiques. Cette capacité peut être atteinte à la fois par le stockage obligatoire et par l'accès de la Suisse aux chaînes logistiques au sens de la « gestion de la chaîne d'approvisionnement ». Ici aussi, les partenariats public-privé doivent être envisagés dans le contexte de l'approvisionnement économique du pays.
- Des exercices de crise réguliers doivent être organisés dans l'administration fédérale et dans les cantons, et il est obligatoire que les cadres supérieurs, y compris les responsables des offices et des secrétariats généraux des départements, y participent. La standardisation des processus réduit les frictions et les incertitudes. C'est pourquoi les structures et les processus de commandement mis en œuvre dans le cadre de ces exercices doivent également être repris de manière concrète lors d'une réponse à une crise.
- Les leçons tirées de ces exercices de crise doivent être mises en œuvre. Toute modification nécessaire de la loi doit être opérée en temps utile.



 Si la liberté économique garantie par la Constitution se trouve considérablement restreinte ou supprimée, la Confédération est tenue de verser des indemnisations. Ce principe doit être énoncé et précisé en liaison avec l'article 63 de la LEp – Indemnisation en cas de dommages consécutifs à des mesures ordonnées par les autorités.

IV. Conclusion

Une démocratie résiliente peut faire face aux crises. Il convient par conséquent de tirer les leçons de la gestion par la Suisse de la pandémie de Covid-19. Une évaluation de cette année de pandémie en Suisse met en lumière de nombreuses lacunes, mais aussi de nombreux déficits démocratiques. La Suisse a en outre mené une politique préjudiciable aux générations futures, sans reconnaître ni évaluer les conflits d'objectifs. Pour renforcer la résilience de la démocratie suisse, il est urgent d'améliorer le rythme et le contrôle de la gouvernance, la pondération des conflits d'objectifs ainsi que les conditions-cadres, notamment la numérisation.

L'usam considère que la recherche d'un équilibre entre les enjeux et les intérêts des différents acteurs est essentielle. L'arrêt des activités sociales et économiques, c'est-à-dire un lockdown absolu ou partiel, constitue une violation flagrante de cet équilibre. Une telle fermeture se paie au prix fort, lequel augmente de manière disproportionnée au fur et à mesure qu'elle dure. L'usam exige par conséquent la fin immédiate du lockdown et l'ouverture de l'économie selon la logique de protection ciblée : celleci comprend la mise en œuvre de concepts de protection, l'intensification du dépistage, le traçage des contacts pour briser les chaînes d'infection et l'extension du programme de vaccination.

Berne, le 6 avril 2021

Responsable du dossier

Hans-Ulrich Bigler, directeur Tél. 031 380 14 14, h.bigler@sgv-usam.ch